

Mysterium Fidei n° 48 – Saint Pie X et le Tiers Ordre

Publié le 1 septembre 2007
Abbé François Fernandez-Faya
3 minutes

Septembre – octobre 2007

Saint Pie X et le Tiers-Ordre

Saint Pie X, notre saint patron, fut le **protecteur spécial du Tiers-Ordre**. **Curé de Salzano**, il le propage avec zèle ; **évêque de Mantoue**, il lui continua son estime et sa protection ; enfin, **patriarche de Venise**, il publia, en **mai 1901**, un mandement remarquable qui montrait dans le Tiers-Ordre « *le remède radical et sûr à tous les maux dont nous gémissons.* » Elu pape, il écrira en **1909** :

« Le Tiers-Ordre est merveilleusement apte à restaurer la sainteté des mœurs dans toute la chrétienté, car il comprend les deux sexes et n'exclut aucun état, aucune condition de vie. Cette création a excellemment pourvu aux besoins de tous ceux qui, ne pouvant être appelés par Dieu dans les couvents, désiraient cependant, par l'accomplissement de tous leurs devoirs particuliers, tendre au ciel... Que pourrions-nous désirer plus vivement, en ces temps où les lois chrétiennes sont si négligées, si méprisées dans l'intérieur de la famille, dans les relations sociales, dans le gouvernement des Etats, que pourrions-nous désirer davantage si ce n'est de voir s'accroître cette association pour infuser dans les veines des sociétés l'esprit de la doctrine et de la discipline chrétiennes ? »

Et dans sa lettre du **5 mai 1909** :

« Faites bien comprendre aux tertiaires que rien ne nous réjouit comme leur exacte fidélité aux règles de l'Ordre. C'est ainsi qu'ils contribueront pour beaucoup, à cette restauration du monde dans le Christ qui est, depuis le début de Notre pontificat, Notre rêve. Car Nous sommes bien en peine de cette tendance effrayante de notre siècle : il y en a tant qui ont oublié ou pris en dégoût la sagesse chrétienne que commencent déjà à pulluler, hélas, les infâmes erreurs et les mœurs honteuses de l'Antiquité païenne ; et Nous craignons qu'elles ne corrompent jusqu'au fond la société familiale, les relations de la vie civile et le gouvernement de l'Etat. Qu'ils s'opposent à de tels maux, tous ceux qui veulent conserver au genre humain les bienfaits de la divine Rédemption ; qu'ils s'efforcent de rappeler les égarés, sinon chacun en prêchant la vérité, du moins tous en pratiquant la vertu. Les exemples ont une si merveilleuse force de persuasion ! surtout si à l'éclat des bonnes mœurs s'ajoute l'intelligente activité de la charité chrétienne. »

Voilà quelques paroles propres à nous conforter dans nos engagements de tertiaire, en cette rentrée de septembre.

Que chacun s'examine sur sa fidélité à la Règle du Tiers-Ordre, en particulier au quart d'heure de méditation quotidienne (ou la messe) et la retraite tous les deux ans, peut-être donc cette année pour l'un(e) ou l'autre d'entre vous.

Que le Seigneur vous accorde un saint mois d'octobre, mois du Rosaire et mois des anges.

Abbé François Fernandez †